



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Communiqué – Mercredi 21 octobre 2015

Bouquetins du Bargy : le juge conforte la solution expéditive du préfet

Ce matin 21 octobre, nous avons été informés que le juge du Tribunal Administratif de Grenoble avait rejeté notre référé contre l'arrêté préfectoral du 16 septembre. Cet arrêté, que nous allons contester devant le Conseil d'Etat, autorise le préfet de Haute-Savoie à procéder à l'abattage indiscriminé de tous les bouquetins du Bargy, à l'exception de quelques dizaines d'animaux marqués ce printemps et réputés sains. Il reste environ 300 bouquetins sur le massif du Bargy, et les 2/3 d'entre eux sont parfaitement sains ; il faut absolument les préserver.

Nous n'allons donc pas en rester là, car nous estimons, avec les experts scientifiques qui ont longuement travaillé ce dossier, qu'il existe d'autres méthodes efficaces - et bien moins radicales pour la vie sauvage - pour éradiquer la brucellose.

A cet effet, sur le plan juridique, nos associations lancent immédiatement un pourvoi en cassation auprès du Conseil d'Etat, de manière à faire suspendre l'arrêté préfectoral. Rappelons que ce n'est que dans plusieurs mois que le juge administratif procédera à un contrôle approfondi de la légalité de cette décision, ce qui justifie la demande de suspension des tirs dès aujourd'hui.

Sur le plan politique, avec Nicolas Hulot, nous demandons à Ségolène Royal d'intervenir à nouveau, d'ordonner au préfet de Haute-Savoie de ne pas reprendre les tirs et d'écouter les arguments scientifiques et techniques avancés par toutes les instances consultées. Il n'y pas d'urgence à agir de manière brutale et irrémédiable : selon les experts, le risque d'infection des cheptels domestiques est « quasi-nul à minime » et pour l'homme « nul à quasi-nul ». Dans son rapport de juillet 2015, l'ANSES a bien montré qu'il existe une voie médiane, qui permet à la fois de combattre la brucellose, de protéger les élevages domestiques et la filière laitière, et de préserver les bouquetins sains.

Nous ne baisserons pas les bras tant qu'une solution équilibrée n'aura pas été mise en œuvre sur le massif du Bargy.

Contact Presse

FRAPNA : Jean-Pierre Crouzat : 06 11 24 04 21

FNE : Jean-David ABEL : 06 77 04 23 30

LPO : Yves Verilhac : 06 76 65 61 10

ASPAS : Madline Reynaud : 06 79 44 61 17